



Numéro de l'acte	2017-109-URBDV
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017- 109

URBANISME : Annulation de la cession des anciens établissements Belleteste – rue Adrien Danvers

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2012 pour la cession des anciens établissements Belleteste situés rue Adrien Danvers,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2016 reprenant la cession des anciens établissements Belleteste au vu de l'état descriptif de division en volumes réalisé par la SARL Jean-Marc CABON,

Considérant, que la ville est propriétaire des anciens établissements Belleteste, cadastrés G 150, G 583, G 606, G 608, G 609, G 610, G 644, G 645 (en partie), G 679 et G 680, d'une superficie de 4 606 m², situés rue Adrien Danvers,

Considérant que la ville a reçu une proposition d'acquisition de ces parcelles pour un montant de 175 000 € de la part de la SARL THIBAUT TP, conformément à l'estimation du service des Domaines réalisée à l'époque, afin d'y réaliser un aménagement urbain,

Considérant que par les délibérations du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2012 et du 3 mars 2016, le conseil municipal a décidé la cession au profit de la SARL THIBAUT TP pour un montant de 175 000 € des parcelles reprises ci-dessus,

Considérant que la SARL THIBAUT TP a fait savoir par le biais de son notaire, qu'elle souhaitait mettre fin à son projet d'acquisition, car elle ne peut fixer les modalités et les délais de réalisation des travaux,

Considérant que la SARL THIBAUT TP demande à ce que l'annulation de l'acquisition se fasse sous réserve qu'il soit signé rapidement un protocole de résiliation amiable du compromis de vente sans indemnité de part et d'autre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de décider d'accepter la résiliation de l'acquisition par la SARL THIBAUT TP des anciens établissements Belleteste, parcelles cadastrées G 150, G 583, G 606, G 608, G 609, G 610, G 644, G 645

(en partie), G 679 et G 680, d'une superficie de 4 606 m², situés rue Adrien Danvers,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes au protocole de résiliation amiable du compromis de vente sans indemnité de part et d'autre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES



Le 28 septembre 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.